



PLAN DE GESTION DES GRAFFITIS

TABLE DES MATIÈRES

PLAN DE GESTION DES GRAFFITIS	4
ORIENTATION 1 SENSIBILISATION	6
ORIENTATION 2 RECENSION	7
ORIENTATION 3 NETTOYAGE	8
ORIENTATION 4 AMÉNAGEMENTS URBAINS	9
ORIENTATION 5 APPLICATION DE LA LOI	10
ORIENTATION 6 PROMOTION DE L'ART URBAIN	11
ORIENTATION 7 MURS LÉGAUX	12
ORIENTATION 8 VIGIE	13
COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DU GRAFFITI	14

PLAN DE GESTION DES GRAFFITIS

Le Plan de gestion des graffitis dont s'est doté l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a pour objectif d'améliorer la gestion et le contrôle du phénomène du graffiti sur son territoire par des stratégies transversales de prévention et d'intervention.

Il comprend :

- **Deux axes** : la prévention et l'intervention;
- **Huit orientations** : la sensibilisation, la recension, le nettoyage, les aménagements urbains, l'application de la loi, la promotion de l'art urbain, les murs légaux et la vigie;
- **Plusieurs mesures** : chaque orientation comporte une série de mesures qui doivent être mises en œuvre par divers intervenants ciblés.

Le plan de gestion met en évidence l'importance de réaliser les mesures de façon simultanée et en continu afin de maximiser leur efficacité et d'assurer un meilleur contrôle du phénomène du graffiti. Un effort collectif des intervenants ciblés est donc essentiel à sa réussite.

LA VISION

Un milieu de vie sécuritaire et harmonieux dans lequel le graffiti, en tant qu'art urbain, est mis en valeur de manière respectueuse des biens publics et privés.

LES CIBLES

- Contre le vandalisme en diminuant le nombre de graffitis illégaux par un nettoyage rapide.
- Contribuer à l'embellissement de la ville en mettant en valeur l'art urbain.
- Augmenter le sentiment de sécurité et améliorer la cohésion communautaire.

LES PRINCIPES

LA COMPLÉMENTARITÉ DES STRATÉGIES

Des stratégies indissociables qui touchent tous les publics concernés : services municipaux, citoyens résidentiels et corporatifs, graffiteurs, etc.

LE LEADERSHIP MUNICIPAL

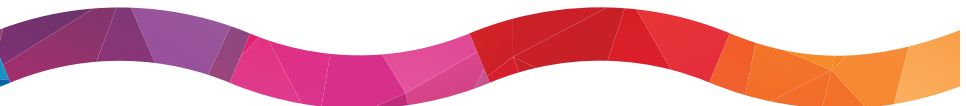
Une municipalité qui mobilise les différents acteurs du milieu et se positionne comme un modèle en matière de gestion du graffiti sur ses propres infrastructures.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Des acteurs du milieu qui partagent la vision globale du plan de gestion et s'impliquent activement dans la mise en application des mesures.

L'ÉDUCATION ET LA MÉDIATION CULTURELLE

Des actions qui visent à transmettre une meilleure perception de l'art urbain, réduire l'écart entre les artistes, les œuvres et les citoyens et renforcer le sentiment d'appartenance.





ORIENTATION 1

SENSIBILISATION

Axe : prévention

Assurer la diffusion d'une information juste sur le phénomène du graffiti afin d'augmenter la responsabilisation collective et favoriser l'adoption de comportements préventifs efficaces.

- Mettre en ligne une page Web dédiée au phénomène du graffiti sur le site Internet de la Ville : www.ville.quebec.qc.ca/graffiti.
- Développer des outils de sensibilisation et d'information.
- Sensibiliser les organismes institutionnels et corporatifs afin qu'ils interviennent plus activement dans le nettoyage des graffitis illégaux sur leurs bâtiments et équipements.
- Modifier les conférences des policiers en milieu scolaire (au primaire et au secondaire) afin d'inclure un volet « graffiti ».
- Développer et implanter une activité de lancement du plan d'action en milieu scolaire afin d'informer les jeunes sur les conséquences juridiques en lien avec le vandalisme et les sensibiliser sur les alternatives légales.



ORIENTATION 2

RECENSION

Axe : intervention

Repérer et signaler rapidement l'apparition de graffitis illégaux sur les équipements de la Ville et les propriétés privées afin d'augmenter le niveau de détection des actes de vandalisme et agir efficacement (nettoyage).

- Annuellement, recenser tous les graffitis illégaux présents sur les équipements de la Ville situés dans les zones « zéro graffiti »* identifiées préalablement par les divers services.
- Annuellement, recenser tous les graffitis illégaux présents sur les propriétés privées (résidentielles et commerciales) situées dans l'arrondissement.
- Du printemps à l'automne, mettre en place des équipes préventives responsables de recenser et signaler l'apparition de nouveaux graffitis illégaux dans les zones « zéro graffiti ».
- Développer un outil s'adressant aux citoyens pour signaler ou dénoncer les graffitis illégaux présents sur le territoire.

* Zones priorisées par la Ville en ce qui concerne la détection, le signalement et le nettoyage des graffitis sur ses équipements. À la fin de chaque année, les zones « zéro graffiti » sont établies pour l'année suivante.



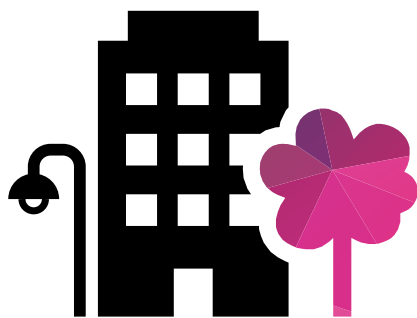
ORIENTATION 3

NETTOYAGE

Axe : intervention

Assurer un nettoyage rapide et systématique des graffitis illégaux sur les équipements de la Ville et les propriétés privées afin de contrer la récurrence.

- Chaque année, réaliser une grande corvée de nettoyage de graffitis illégaux sur tous les équipements de la Ville situés dans les zones « zéro graffiti ».
- Tout au long de l'année, nettoyer les graffitis signalés sur les équipements de la Ville en priorisant ceux situés dans les zones « zéro graffiti » et les zones adjacentes aux murs légaux.
- Rendre accessible, sur le site Internet de la Ville, le formulaire d'autorisation du propriétaire pour l'enlèvement des graffitis sur sa propriété.
- Offrir aux citoyens résidentiels et corporatifs un service gratuit de nettoyage des graffitis sur leur propriété.
- Offrir aux citoyens résidentiels et corporatifs un service gratuit de prêt de trousse de nettoyage de graffitis.
- Annuellement, soutenir l'organisation de corvées de nettoyage de graffitis sur les propriétés privées en collaboration avec les acteurs du milieu.
- Développer des collaborations avec les organismes institutionnels et corporatifs afin qu'ils interviennent plus activement dans la prévention et le nettoyage des graffitis illégaux sur leurs équipements.



ORIENTATION 4
**AMÉNAGEMENTS
URBAINS**

Axe : prévention

Planifier des aménagements urbains sécuritaires qui tiennent compte du phénomène du graffiti afin de rendre les surfaces inutilisables pour la réalisation de graffitis.

- Distribuer des vignes et des lierres gratuitement aux citoyens qui désirent couvrir les zones à risque sur leur propriété (ex. : clôtures, murs, etc.).
- Élaborer un guide d'aménagement sécuritaire des lieux publics.





ORIENTATION 5

APPLICATION DE LA LOI

Axe : intervention

Instaurer des moyens d'intervention répressifs afin de limiter les passages à l'acte et réduire la récidive.

- Assurer une application rigoureuse de la loi et faire les suivis appropriés auprès des graffiteurs récidivistes.
- Accroître la surveillance policière dans les lieux où des corvées de nettoyage de graffitis sont réalisées ou dans certains lieux jugés plus problématiques.
- Évaluer la pertinence d'implanter un programme de justice réparatrice s'adressant aux personnes ayant commis des méfaits en lien avec le graffiti.
- Implanter le programme de justice réparatrice s'adressant aux personnes ayant commis des méfaits en lien avec le graffiti (s'il y a lieu).





ORIENTATION 6 PROMOTION DE L'ART URBAIN

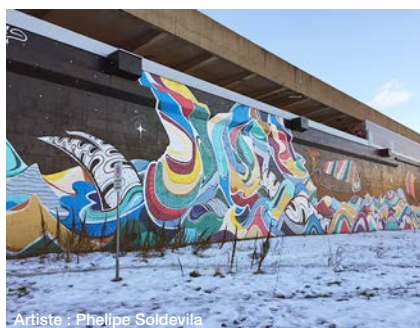
Axe : prévention

Promouvoir le graffiti en tant qu'art urbain afin de répondre au besoin fondamental des artistes graffiteurs de s'exprimer et de participer à l'embellissement de la ville tout en augmentant leur sentiment d'appartenance au quartier.

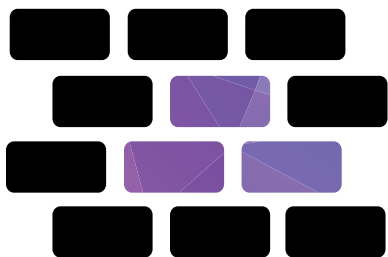
- Réaliser des projets de médiation culturelle en utilisant le médium du graffiti.
- Entreprendre une réflexion pour encadrer la réalisation de murales extérieures visibles sur le territoire.



Artiste : MC Grou



Artiste : Philippe Soldavila



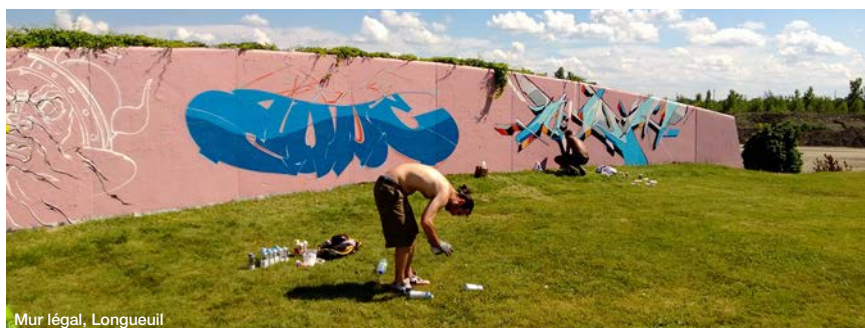
ORIENTATION 7

MURS LÉGAUX

Axe : prévention

Offrir une alternative légale aux graffiteurs afin de réduire la prolifération des graffitis sur les surfaces non autorisées.

- Implanter un minimum de deux murs légaux permanents pour la pratique du graffiti sur le territoire de l'arrondissement (projet pilote).
- Assurer une surveillance accrue dans les zones adjacentes aux murs légaux permanents et nettoyer rapidement les graffitis qui y apparaissent.
- Évaluer le projet pilote en continu et déterminer les suites à donner.
- Poursuivre le développement du réseau de murs légaux permanents en ajoutant de nouveaux lieux de pratique légale du graffiti sur le territoire.



Mur légal, Longueuil



ORIENTATION 8 **VIGIE**

Axe : prévention et intervention

Assurer un suivi efficace de la mise en application du Plan de gestion des graffitis.

- Créer et animer un comité de suivi interne.
- Créer et animer un comité de veille stratégique.



COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DU GRAFFITI

Les actes de vandalisme, au même titre que tout type d'infraction, sont facilités lorsque sont réunis trois facteurs essentiels :

- une cible
- une occasion
- une motivation

Dans l'objectif de réduire les risques de passage à l'acte, il est essentiel d'agir sur chacun de ces facteurs. Les huit orientations du Plan de gestion des graffitis ainsi que les mesures proposées ont été élaborées afin de répondre à l'un ou l'autre de ces facteurs.

UNE CIBLE : SURFACE UTILISABLE

Du point de vue de l'auteur du graffiti, toute surface « ouverte » constitue potentiellement un canevas pour y apposer son œuvre.

Dans le but de réduire le passage à l'acte, il convient de rendre ces surfaces inutilisables, par exemple en y installant des lierres ou en les recouvrant de murales réalisées par des artistes reconnus du milieu. En effet, tant la littérature que les expériences de terrain démontrent que la culture propre au milieu du graffiti impose le respect des œuvres de qualité supérieure. Ainsi, il est très rare de voir apparaître des graffitis illégaux par-dessus des murales. Les orientations agissant sur la cible sont :

- les aménagements urbains
- la promotion de l'art urbain

UNE OCCASION : ABSENCE DE DÉTECTION

Du point de vue de l'auteur du graffiti, il est facile de commettre un acte de vandalisme lorsque les risques de détection sont faibles.

Dans le but de réduire le passage à l'acte, il convient d'augmenter ces risques, par exemple en intensifiant les mesures répressives, en procédant à un repérage rapide des graffitis ou en améliorant la responsabilisation collective. En effet, la détection des graffitis constitue une démarche qui appartient à tous. Les orientations agissant sur l'occasion sont :

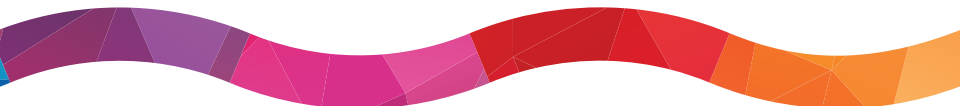
- l'application de la loi
- la recension des graffitis
- la sensibilisation

UNE MOTIVATION : BESOIN DE RECONNAISSANCE

Du point de vue de l'auteur du graffiti, le graffiti vient combler un besoin de reconnaissance. Plus le graffiti est à la vue de tous, plus longue sera cette reconnaissance.

Dans le but de réduire le passage à l'acte, il convient de priver l'auteur de ce gain, par exemple en nettoyant rapidement le graffiti. Cependant, il est nécessaire d'offrir des alternatives afin de permettre aux graffiteurs de s'exprimer de manière légale et encadrée. Les orientations agissant sur la motivation sont :

- le nettoyage rapide et systématique des graffitis
- les murs légaux



Pour plus de renseignements
sur le Plan de gestion des graffitis :
www.ville.quebec.qc.ca/graffiti

